

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. II.—No. 42.

MONTRÉAL, MARDI MATIN, 22 SEPTEMBRE, 1840.

PRIX 2 SOUS.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,

RUE ST. VINCENT.

Le Soussigné vient de recevoir de nouvelles caisses de LIVRES, parmi lesquels se trouvent LA BIBLIOTHEQUE

CATHOLIQUE DE LILLE, 1827 A 1839.

13 ANNEES

Idem instructive et amusante 1833 à 1839.

7 ANNEES

Idem de Schmid en 80 Volumes in 32

CARTONNES AVEC GRAVURES.

Ces TROIS PUBLICATIONS se vendent par

année, ceux qui ont déjà les premières années,

pourront se procurer la suite.

E. R. FABRE.

Montréal, 24 Août, 1840.

Im.-34.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU

DU

COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS.—L'ASSEMBLÉE ANNUELLE et GÉNÉRALE des MEMBRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTÉ DE MONTRÉAL, (ont les personnes intéressées dans la Compagnie en y assurant) se tiendra au BUREAU de la COMPAGNIE, Rue St. Sacrement de cette ville, LUNDI, le CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, afin d'être un NOUVEAU BUREAU de DIRECTEURS pour l'année suivante, tel que requis par les STATUTS de la 4me et 6me année de Guillaume 4 Chap. 33, et conformément aux Règlements de l'Association.

Par ordre

JAMES KNAPP,

Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.

Montréal, 1er Septembre 1840.

37.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska aura lieu au Bureau du Secrétaire de la Compagnie, Rue des Champs en la Ville des Trois-Rivières, LUNDI le CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, au quel tems on soumettra un état général des affaires de cette Institution, et l'on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, en conformité aux actes du Parlement Provincial qui incorporent la dite Compagnie, et suivant les règlements d'icelle.

Bureau du Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle

Contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska.

Trois-Rivières, ce 27e jour d'Août 1840. 40.

P. B. DUMOULIN, Président.

R. J. KIMBER,

J. E. DUMOULIN,

Geo: STOBBS,

T. BURN,

A. POLETTE,

J. DESFOSSÉS,

J. P. BUREAU,

L. B. GARCEAU,

P. DEVEAU,

JOS. FRIGON, Secrétaire.

Membres.

VENTE CHEZ LE SHERIFF.
D'UN VERGER DE GRANDE VALEUR.

SERA vendu à l'office du Sheriff, le 30 du courant, à MIDI, un verger considérable, situé au Faubourg St. Antoine, vis-à-vis la propriété de JOHN REDPATH écuyer, appartenant à P. L. LÉTOURNEUX écuyer.

Ce Verger a 11 arpens sur la rue Sherbrooke et la rue de la Montagne, et contient à peu près 600 Pommiers, dont un grand nombre sont de jeunes arbres, tel que Bourassas, Grives et Fameuses; outre grand nombre d'autres arbres fruitiers, tels que Poiriers, Cerisiers, Pruniers, les plus rares et de la meilleure qualité.

Placé près de la Montagne, cette Propriété à une rue magnifique de la ville et du Fleuve et est particulièrement bien située pour des maisons de campagne.

Une partie du prix de vente peut demeurer dans les mains de l'acquéreur, pendant plusieurs années, sans intérêt.

Voir les conditions à l'Office du Sheriff. Montréal, 16 Sept. 1840. y.-41.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS
ELECTEURS
DU COMTÉ DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Messieurs,

DANS peu vous serez appelés à l'exercice des franchises électives, dans le choix d'une personne capable et convenable pour représenter vos intérêts dans le Parlement-Union. Ayant été invité par un grand nombre de mes amis d'offrir mes services, j'ai cédé à leur désir, et je prends la liberté en conséquence de solliciter très respectueusement vos suffrages aux prochaines élections.

Irlandais de naissance et Canadien par adoption, après une résidence de 34 années dans ce pays, je puis hardiment avoir des prétentions à une connaissance de ses intérêts généraux et de ses ressources particulières.

Comme Magistral Stipendiaire résident parmi vous depuis plus de 15 mois, entendant vos plaintes et redressant vos griefs, rependant justice égale à tous, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire je suis devenu intimement familier avec vos intérêts locaux.

Ne possédant aucune propriété immobilière dans le comté, je suis libre de tout préjugé local et préparé à devouer mon attention aux mesures qui pourront conduire à l'avantage général, sans distinction de parti, d'origine nationale ou de sectes religieuses.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personnellement avec la grande majorité des habitants du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentiments sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterais seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité future, et que mes efforts tendront, en tous tems, à maintenir inaltérable cette connexion.

Messieurs, J'aurai bientôt l'honneur de vous voir personnellement, et je me tiendrai heureux alors de vous offrir toutes les explications que vous pouvez désirer.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

W. K. MCCORD.

Ste. Scholastique, le 26 Août, 1840. j-36.

A VENDRE.

PAR le Soussigné, au bureau de MM. LA-FRAMBOISE et LA ROCQUE, rue St. Joseph:

12 ballots de coton,

6 boîtes de "mahogany veneers,"

Avec un assortiment général de soieries et tout autre MARCHANDISES DE GOUT.

J. S. NEYSMITH.

Montréal 18 août. Im-32.

AVIS.—TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Sr. MICHEL BOUCHARD, ou son vivant, Maître menuisier et entrepreneur de Montréal, sont priées de les faire parvenir, et ceux qui doivent à la dite succession de payer, immédiatement, au soussigné.

J. H. JOBIN,

Coin des rues St. Paul et St. Vincent

Montréal 7 septembre 1840. j-38.

MAISON DE PENSION

SOREL.

MESSEIERS les voyageurs sont informés par Mr. CHARLES GOUIN qu'il tient une MAISON DE PENSION

près des quais du débarquement des Sicambonts. Ils trouveront chez lui de bons logements, des Chambres et des lits propres; une table bien fournie telle qu'ils n'en trouveront pas de mieux dans le meilleur Hôtel de l'endroit, de bonnes écuries pour les chevaux, et des remises pour les voitures, une cour spacieuse et bien fermée. En tout tems, lorsqu'il en sera requis, il fournira de bons charretiers munis de bonnes voitures et de bons chevaux. La plus grande attention sera portée pour mériter l'encouragement des voyageurs.

CH. GOUIN.

Sorel 3 Août 1840.

Im-30.

AVIS.

LES affaires faite dernièrement au nom de M. BLANCHERIE, PEINTURE &c. seront pour le futur faite au nom M. WHITE & CIE, au N. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécutés avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie.

12 mai 1840.

j-4

POESIE.

MON TESTAMENT.

Je lègue aux malheureux mon habit de soldat,
Mes vertus aux dévots; mes péchés à l'Église;
Mes manuscrits au feu; mes dettes à l'État;
Mon âme au créateur; ma mémoire à Louise.

J.-Ch. ROSCH.

MÉLANGES.

Mr. d'Albepierre, à l'âge de quinze ans, ayant perdu avec son père toutes les ressources qui pouvaient le faire subsister, et voyant sa mère dans la plus grande détresse, se persuada qu'ayant à Paris un proche parent dans la haute finance, très-riche et sans enfants, il en serait accueilli favorablement, et que, soit par son travail, soit par les secours qui lui seraient donnés, il pourrait soutenir sa malheureuse mère. Il fit part de son projet à celle-ci; elle l'approuva: mais elle ne put lui fournir qu'un louis pour l'exécuter. Ce fut avec cette modique somme qu'il se mit en route et à l'économisa si bien qu'à son arrivée à la capitale, il n'en avait pas dépensé la moitié. Son premier soin fut de se présenter chez Mr. Rollin, son oncle, ne doutant pas qu'il ne fût touché de son empressement. Mais la situation dans laquelle il se montre, sous l'équipage d'un piéton fort mal vêtu, n'était pas faite pour plaire à un homme fastueux. Il fut reçu avec la plus grande dureté, traité de petit libertin, qu'on le ferait enfermer, s'il osait se montrer encore, et enfin renvoyé avec des menaces qui ne lui permettaient plus de remettre les pieds chez un tel parent. Le pauvre jeune homme se retira, en sanglotant, dans une de ces maisons où la misère trouve un asile à bon marché, et passa la nuit à méditer sur sa position. Le résultat de ses réflexions fut d'employer la plus grande partie de l'argent qui lui restait, à acheter une petite balle de mercerie. Son hôteesse à qui il ouvrit son cœur avec toute la franchise de son âge, et qui était une excellente femme, l'encouragea autant qu'elle put et l'adressa à des marchands de sa connaissance, qui cherchaient plutôt à le favoriser qu'à le tromper. En effet, dès le premier jour, il eut six francs de bénéfice et augmenta d'autant sa médiocre pacotille. Les jours suivans furent de plus heureux, de manière qu'en deux ans il se trouva assez de fonds pour envoyer quelques secours à sa mère et établir une petite boutique passablement fournie. Enfin, avec beaucoup d'ordre et d'économie, son commerce qu'il étendit proportionnellement à ses bénéfices, prospéra si bien qu'en peu d'années il se trouva à la tête d'un magasin considérable, qui attirait d'autant plus la confiance générale, que n'ayant que des objets de la meilleure qualité, qu'il achetait comptant, et par conséquent à bas prix, il se contentait d'un profit modéré, et s'était fait une réputation au dessus de tout soupçon. Le bruit en parvint bientôt jusqu'à son oncle, qui, se repentant alors de l'avoir si mal accueilli autrefois, chercha à se raccommoier avec lui. Il se présenta en effet dans son magasin, se fit connaître, pria son neveu d'oublier ce qui s'était passé vingt ans auparavant, et l'invita à le venir voir. Mais celui-ci, se montrant aussi froid qu'honnête et respectueux, prétextua, pour se dispenser de fréquentes visites, les soins indispensables de son commerce et l'habitude des liaisons simples qu'il avait contractées et qui formaient sa seule société. Il se contenta de se présenter une fois chez ce parent pour lui témoigner sa reconnaissance de la démarche qu'il avait faite, s'y fit écrire une ou deux fois par an, le reçut toujours avec la plus grande déférence quand il le vint voir, mais résista opiniâtement à toute les instances qu'il lui fit pour le rapprocher de lui.

L'honnête Mr. d'Albepierre avait un jour à dîner trois ou quatre de ses amis, lorsqu'on lui remit une lettre qui lui parut fort singulière. Elle était d'un notaire bien connu dans la capitale, qui le pressait de se rendre chez lui, ayant à lui communiquer une affaire très importante pour sa fortune. Il montra cette lettre à ses amis, en leur annonçant qu'il n'irait point à ce rendez-vous; que, ne faisant son commerce que sur ses propres fonds, achetant toujours comptant, ne vendant point à crédit, il n'avait aucune affaire, et que s'agissant probablement d'objet de spéculation, sans les quels il ne voulait pas entrer, il ne se mettrait pas même dans la nécessité d'être tenté. Ses amis lui représentèrent qu'ignorant ce dont il s'agissait, ses conjectures pouvaient être fausses; qu'il ne risquait rien de se présenter chez ce notaire; et que si les propositions qu'on lui ferait ne lui plaisaient pas, il se retirait toujours à même de les refuser et de se retirer. L'un d'eux lui offrit de l'accompagner et on le pressa tellement qu'enfin il céda. Le notaire lui demanda s'il était M. N. d'Albepierre, né à Lyon, demeurant à Paris dans telle rue, parent de Mr. Rollin, fermier-général. Sur les réponses affirmatives, il lui annonça que son oncle était mort et que, par son testament, le nommant son héritier, il lui laissait une fortune de plus de cinq cent mille livres, déposée en ses mains, grevée d'environ quatrevingt mille livres de legs. Mr. d'Albepierre accepta avec reconnaissance cette succession bien inattendue; et fidèle à sa résolution de n'avoir d'autres affaires que celle de son commerce, il pria le notaire de se charger de tous les détails de la liquidation. Enfin, il en tira plus de quatre cent mille francs. Quelques années après il quitta son commerce, réalisa ses fonds, qui lui produisirent une somme assez considérable, et, avec une fortune d'environ neuf cent mille livres, il revint s'établir dans sa patrie, qu'il n'avait pas revue depuis plus de quarante ans. Il n'y trouva que des parens fort éloignés, mais dans la détresse, et sur les quels il se fit un plaisir de répandre ses bienfaits, ne se réservant pour lui-même que ce qui lui était nécessaire pour vivre dans l'état de médiocrité dont il avait pris l'habitude.

Mr. d'Albepierre qui avait vu constamment toutes ses entreprises lui réussir, qui comptait pour peu la perte d'une fortune dont il ne jouissait pas pour lui-même, et qui n'avait eu dans sa vie d'autre chagrin que celui de la dure réception de son oncle dans sa première jeunesse, se poussa sa carrière jusqu'à sa centième année et est mort en 1803, laissant sa veuve âgée de plus de quatrevingts ans.

LE ROBINSON FRANÇAIS.—Un cordonnier de Bois exerçait son état depuis une dizaine d'années, lorsque l'an dernier l'idée lui vint de bâtir seul une petite maison. Ce qu'il conçut il l'exécuta; seul, il fut architecte, maçon, charpentier, etc. Aujourd'hui cette maison, à laquelle aucun autre ouvrier n'a mis la main, est à peu près terminée; plusieurs gens de l'art, qui l'ont visitée, l'ont trouvée d'une bonne construction, et même y ont remarqué une certaine élégance. Mais ce n'est pas tout; notre cordonnier voulait encore être artiste, et entreprit de sculpter des pierres de Bourré qu'il avait laissées en saillie sur la façade; il se mit donc à les tailler avec quelques mauvais outils, et bientôt les transforma en bas-reliefs qui représentent: 1° Un amour monté sur une panthère; 2° un combat de chiens contre un ours; 3° un aigle; 4° un lion caressant une chienne. Il travaille encore à un Bacchus et un bouc, qu'il copie très fidèlement sur une gravure faite d'après un groupe du célèbre sculpteur Adam. Il a composé d'imagination les autres sujets, excepté le premier, tiré d'une mauvaise gravure dont il n'a point reproduit les défauts.

L'AURORE DES CANADAS.

MARDI, 22 SEPTEMBRE, 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

North American Hôtel.
Bureau du Gouvernement.
Jur : Lesca beau, à Messieurs les Notaires.
Le Soussigné informe &c.
Collège de l'Assomption.
La vente des effets d'épandant, &c.
Ven e considérable de marchandises sèches, au-
jourd'hui par incan, Scott, Tyre, & Cie.
Ventes de marchandises sèches, James Young.
Do do do do do

ARRIVÉE DU BRITISH QUEEN.

Nouvelles plus récentes d'Europe de 16 jours.

La *Queen*, parti de Londres le 1er du courant, arriva à New-York mercredi dernier :

Le *Garrick*, parti de Liverpool le 16 du mois dernier, a apporté à New-York des nouvelles de Londres du 15 et de Paris du 13 août. Ces nouvelles sont tout à fait à la guerre. Le bruit d'une collision éclatée entre les escadres française et anglaise dans les mers d'orient s'est répandu. On regarde surtout comme d'un très mauvais présage, pour la paix générale, le silence de la reine d'Angleterre, dans son discours de prorogation des chambres, des difficultés existant entre l'Angleterre et la France. Cette dernière puissance fait preuve de la plus grande énergie et du plus grand empressement dans ses préparatifs de défenses.

Voici quelques détails :

La correspondance adressée de Paris au *Courrier de Bordeaux*, et qui se fait remarquer par l'exactitude ordinaire de ses informations, contient ce qui suit :

"Après les premiers momens de stupeur, après la première explosion d'indignation, voici ce qui a été décidé : Une note devait être rédigée sur le champ et expédiée à Londres, à Vienne, à Berlin, à St. Pétersbourg ; dans cette note, il devait être déclaré que si la Russie faisait partir un soldat de Sebastopol ou d'Odessa pour l'Asie-Mineure, la France lancerait immédiatement 200,000 hommes sur le Rhin ; que si la flotte russe intervenait en Syrie, en attaquant Mehemet-Ali, la France renforcerait de dix gros vaisseaux son escadre et prendrait fait et cause pour le pacha.

"Cetle note a dû être expédiée lundi soir ou mardi à Londres. On attend la réponse ; dès quelle sera parvenue, si elle n'est pas favorable, le *Moniteur* annoncera les projets du cabinet, et 200 mille hommes seront appelés sous les drapeaux.

"Vous pouvez regarder ces nouvelles comme positives."

—On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

"Lord Palmerston indigné, ou feignant de l'être, de notre exaspération bien légitime, a écrit à Mr. Bulwer, le chargé d'affaires, une longue lettre pleine d'explications les plus convenables à l'égard du roi, lettre destinée à lui être lue. "Laissez, Monsieur, laissez, a dit le roi. Dans toute autre circonstance j'apprécierais fort les louanges et les hommages de lord Palmerston, mais je ne me distingue ni ne me sépare de mon gouvernement ; l'injure est commune."

PRÉPARATIFS MILITAIRES.—Le *Tems* annonce que le ministre de la guerre organise 27 bataillons d'artillerie, et que le commandement de l'un des corps d'armée, qui doivent être assemblés sur le Rhin, sera donné au maréchal Clausel.

—Mr. le ministre de la guerre a fait annoncer qu'une somme de six millions allait être employée en achat de chevaux et de matériel. Déjà, dans la journée, il a été passé un marché de sellerie pour une somme d'environ 1,700,000 francs.

—On assure que Mr. le ministre de la marine vient d'expédier au préfet maritime, à Brest, l'ordre de renforcer d'une frégate et de deux grandes corvettes la station française à la côte et sur le banc de Terre Neuve.

Ces bâtimens devront, au besoin, faire appareiller nos pêcheurs, et converger leur retour en France.

—Nous apprenons aussi que tous les officiers russes qui se trouvaient à Paris ont reçu l'ordre de quitter immédiatement la France et de rejoindre leurs corps.

—Nous avons déjà rapporté que Louis

Philippe et Mr. Thiers ont eu de fréquentes entrevues avec le général Cass, ministre des Etats-Unis. Les journaux anglais prétendent que le but de ces entrevues serait d'attirer les Etats-Unis du côté de la France, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre. Le *Tems* dit, avec plus de vraisemblance, que ces entrevues ont rapport aux propositions faites par les Etats Unis de se porter médiateurs entre la France et Buenos-Ayres, propositions qui auraient été acceptées.

—Le *Capitole* annonce que l'ambassadeur de Prusse a donné l'ordre à tous les ouvriers Prussiens de quitter Paris.

Lord Falkland est définitivement nommé Gouverneur de la Nlle Ecosse et avait retenu passage pour lui et sa suite dans le *Britannia*.

Le tunnel de la Tamise est achevé et sera ouvert dans quelques mois.

Le nouveau roi de Prusse a accordé une amnistie pour toute espèce d'offense politique et a libéré cinq prisonniers d'état. On fait des efforts très actifs à Portsmouth pour se procurer des hommes pour la marine. La plus grande activité se manifeste également dans les différens ports de mer. On équipe aussi un grand nombre de vaisseaux et de nouvelles troupes avec des munitions de guerre sont envoyées à Gibraltar.

Louis-Philippe, sa famille et ses Ministres ont failli périr se rendant d'Eu à Boulogne.

Les nouvelles venues d'Alexandrie par le gouvernement français, sont que le Vice Roi d'Egypte a refusé les notifications qui lui ont été faites par les quatre puissances. Il a déclaré qu'il repousserait la force par la force ; mais qu'il resterait sur la défensive et qu'il ne ferait aucune acte d'agression.

Une ordonnance royale pour la dépense de dix-neuf millions de francs pour se procurer des objets pour la guerre est publiée dans tous les papiers français.

L'*Univers religieux* rend compte d'une scène qui, dit-il, a eu lieu entre Louis Philippe et les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse. Le roi des français y maltraite fort ces souverains et y qualifie lord Palmerston de *cerveau brûlé*. Ce journal dit pourtant que les négociations pour la paix se continuent avec la plus grande activité.

Mr. Thomson a été élevé à la pairie sous le titre de Baron Sydenham, de Sydenham, dans le comté de Kent, et de Toronto, en Canada.

C'est le 11 août, que la reine en personne a prorogé le parlement au 8 octobre.

On avait remarqué que la presse libérale du Haut-Canada, trop sensible peut être à l'avantage que procure l'Acte d'union à notre sœur province, n'avait témoigné aucune ou presque aucune sympathie pour les habitans du Bas-Canada, traités d'une manière si horriblement injuste par cet Acte, et qu'elle avait surtout, à peine prononcé un mot de censure sur une mesure, qui nous prive d'une grande partie de la part que nous devrions avoir dans la représentation des provinces unies et qui nous force de payer une dette énorme que nous n'avons pas contractée. Un tel silence, nous l'avouons, dans de telles circonstances, nous paraissait et devait nous paraître d'un bien mauvais augure pour les sentimens de confraternité que nous désirions voir régner entre les libéraux des deux provinces. Nous avons donc attendu avec autant d'empressement que d'anxiété l'explication que l'adresse de Mr. Lafontaine aux électeurs de Terrebonne était de nature à amener de la part de quelqu'un des organes des réformistes du Haut Canada. L'*Examiner* de Toronto, en voyant l'adresse promit cette explication et il l'a donnée, de manière à satisfaire les amis de la réforme en cette province. Ce journal est un des organes les plus puissans des libéraux Hauts-Canadiens et nous espérons que dans cette circonstance surtout, il exprime les vœux et les sentimens de ce parti.

Il admet que l'Acte d'union a été imposé par la force au Bas-Canada et que ce fait ne peut être révoqué en doute. Il regarde comme une injustice flagrante une échelle de représentation qui donnera à un petit village de quelques douzaines d'habitans une influence parlementaire égale à celle d'un comté qui en contient 25,000. Il signa-

le à cette occasion le fait que, sur 42 membres que fournira le Haut-Canada, 9 seront nommés par des villes dont la plupart ne sont que des bourgs pourris, ne contenant qu'une très mince population et directement ou indirectement sous l'influence de l'Exécutif. Comme nous, il demande "l'égalité sociale" et avec elle la "liberté politique sans la quelle nos vœux ne peuvent être satisfaits." Nous sommes surs, dit-il, que les habitans du Haut-Canada iront AUSSI LOIN qu'aucune autre portion des sujets de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique au support de "l'égalité sociale."

Les réformistes de la province supérieure ont pu, comme il nous est arrivé souvent à nous-mêmes, se laisser duper pendant quelque temps par les belles promesses d'un gouverneur. Mais ils paraissent revenir rapidement de leur erreur. "Le peuple, dit l'*Examiner*, doit comprendre distinctement qu'il ne doit plus maintenant se reposer que sur lui seul. Tout va dépendre, comme l'observe justement Mr. Lafontaine, de la composition de la nouvelle chambre d'assemblée. Les objections de Mr. Lafontaine à l'Acte d'union sont, suivant nous, parfaitement justes et nous pouvons l'assurer que même le parti tory dans cette province admet la justice de beaucoup de ces objections." Comme l'auteur de l'adresse, il admet que c'est une erreur d'attendre de la sympathie de tel ou tel ministère impérial et qu'un gouvernement anglais tory, whig ou radical doit apporter quelque différence dans la situation politique des colonies.

Mais voici quelque chose de beaucoup plus explicite et qui, nous l'espérons, ne sera pas désavoué par le parti dont l'*Examiner* est un des organes : "Nous répondons plainement au désir de Mr. Lafontaine que les réformateurs des deux provinces se rencontrent dans le champ de la législation dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité. Les réformateurs du Haut-Canada sont AUSSI MECONTENTES des détails de l'Acte d'union que ceux du Bas-Canada et ils SERONT PRÊTS à se joindre à eux pour prendre telles démarches que la prudence pourra dicter pour OBTENIR SON RAPPEL."

Nous ne pouvons certainement désirer de meilleures assurances que celles-là, de l'esprit dans le quel doivent nous rencontrer les libéraux de notre sœur province. Espérons, dans l'intérêt de nos frères comme dans le nôtre, que les faits ne les démentiront en aucune façon ; car "l'union fait la force" et avec elle nous triomphons.

Des flagorneries. Nos journaux torys de Montréal, s'il faut les en croire, ont de bien belles qualités, eux et les leurs ; c'est à eux seuls qu'appartiennent tout l'esprit, toute l'intelligence et toute la science du pays, de manière qu'il ne nous reste rien de tout cela, à nous pauvres Canadiens. C'est bien malheureux ; cependant on sait qu'il y a partout compensation et que, si Dieu a donné à l'une de ses créatures par exemple la force, il a donné l'adresse à une autre, à une troisième l'agilité &c. Il semblerait donc que, dans la distribution qu'il aurait faite de ses biens, il nous aurait donné pour lot le désir de la liberté avec la haine des tyrans et l'éloignement d'une basse flatterie. Nous ne sommes pas du tout mécontent de cette part qui nous a été faite des faveurs célestes et, Dieu merci, nos concitoyens savent la mettre à profit. Nos journaux torys, eux, ne se piquent d'aucune de ces qualités ; ils se laissent au contraire aller sans résistance au penchant qui les porte vers les qualités contraires. Ils flattent, flattent surtout, que c'est bénédiction. Seulement lorsque la divinité à la quelle il adressent leurs vœux, s'y est montré tant soit peu insensible et qu'ils la voient voguer vers un autre hémisphère, ils lui jettent bravement de la boue du rivage.

Le lecteur bienveillant ne doit pas laisser que de s'ennuyer quelquefois de ce concert de louanges sans cesse répété en l'honneur du Très Honorable Poulett Thomson. Dans son intérêt donc nous prions nos confrères d'intituler désormais un article dans chaque Numéro de leurs feuilles respectives : "Chapitre des flagorneries," et d'y réunir tout ce qu'ils voudront offrir d'encens à leur idole. On pourra se porter son mouchoir au nez et avancer. Il y

aurait quelque chose de mieux encore à faire, pour ces journaux, ce serait d'envoyer, chaque jour de publication, leurs *Devils Printer* devant l'hôtel du gouvernement avec un encensoir et de le faire fumer pendant une petite demi-heure, devant ce bon Mr. Thomson.

Réception du Gouverneur à Montréal. Pre-que toute la presse de cette ville voudrait que les citoyens feroient, à l'arrivée de Mr. Thomson parmi nous, quelque démonstration publique de la nature de celles qu'on a faites dans le Haut-Canada, qu'on lui décernât enfin une espèce de triomphe. Qu'on ait pu adopter de semblables mesures dans la province supérieure, nous le concevons, parce que là les habitans peuvent se féliciter de quelque chose et honorer un homme qui paie leurs dettes et leur donne le pouvoir. Mais c'est assurément le comble du ridicule et de la bassesse de songer à les imiter ici et d'accorder les honneurs du triomphe ou même de l'ovation à un homme qui a si puissamment contribué à la passation d'une mesure qui dépouille tout à la fois le pays de son argent et de partie de ses libertés. Ce n'est pas une section seulement de la population qui doit se trouver insultée et lésée par cette mesure, ce sont tous ceux qui l'habitent, quelque soient leur origine, leur langue ou leur religion. Si Mr. Thomson devait entrer en triomphateur à Montréal, ce serait aux Hauts-Canadiens de mener la pompe et à nous de marcher enchaînés derrière le char. Son Excellence triompherait de Montréal. Mais nous croyons à peine qu'il y ait dans notre ville dix hommes assez stupides ou se respectant assez peu pour aller volontairement orner un tel triomphe.

Un Agneau nommé Thibaudet.
Par fatale habitude, à tout propos mentait ;
Mensonge était chez lui nature.
Il ne pouvait conter la plus simple aventure,
S'il n'y joignait un trait de son invention.

C'est ainsi qu'un fabuliste peu connu commence une fable qu'il intitule "L'Agneau menteur" et que je n'achèverai pas de peur qu'on ne m'accuse de dire des fables comme certain grand personnage. Cet agneau mentait tant et tant qu'à la fin personne ne le croyait plus et que le mensonge lui devint à lui-même fatal. Mais ce n'est pas du pauvre Thibaudet qu'il est question ici, c'est d'une dépêche de Mr. Thomson à Lord John Russell en date du 1er novembre, 1839.

"L'information que j'ai reçue, dit-il, et les différentes communications que j'ai cru de mon devoir d'avoir avec tous les partis dans la province, me porte à penser que, autant que le Bas-Canada y est concerné, une union avec la province supérieure, sur des bases justes et équitables, est grandement désirée par la vaste majorité des hommes intelligens de tous les partis."

Je suis fâché de dire qu'il n'y a rien de plus opposé à la vérité que tous ce que nous lisons ici. Le contraire est tellement à la connaissance de tous les partis qu'il serait superflu et presque ridicule de chercher à le prouver. Cependant son excellence en disant en cette occasion ce qui n'était pas, a gravement compromis l'avenir de ces colonies. Sur elle devront en peser les conséquences.

Au reste on peut tromper pendant quelque temps ; mais le mensonge est découvert tôt ou tard et on n'est plus cru même lorsqu'on dit la vérité. C'est ce qui arriva à notre héros Thibaudet.

A d'autres, lui dit-on, changez votre manière ; On ne nous y prend plus, la ruse est trop grossière.

Mais j'en reviens toujours à l'Agneau menteur lorsqu'il s'agit de Mr. Thomson. "A-t-il tenu sa parole, dit un journal du Haut-Canada, que le gouvernement serait administré selon les vœux bien entendus du peuple ? A-t-il tenu sa promesse d'accorder une égale justice à tous, lorsqu'il a repoussé avec le mépris du silence les prières des pétitionnaires de Toronto, qui lui demandaient une investigation sur les circonstances qui ont amené le meurtre de leurs amis et de leurs parens dans Yonge street : la question des réserves du clergé a été réglée d'une manière tout-à-fait contraire à nos vœux ! le *family compact* est encore en pouvoir ! une magistrature perverse est soutenue dans ses méfaits !" On voit que le voile dont Mr. Thomson

avait couvert la vérité commence à tomber et que bientôt il n'y aura pas un haut-cannadien qui ne la voie dans son horrible nudité. Son excellence pourra-t-elle rougir du rôle qu'elle a joué? Ce qu'il y a de certain c'est que quelques journaux vendus pourront encore l'encenser; mais le mépris des amis du pays la suivra. Je finirai par citer, au profit de Mr. Thomson et de Thibaudet, ce vers de Boileau: Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

B.
Nous lisons ce qui suit dans le Boston Courier:

Mouvement anglais. Un parti de sept Messieurs anglais (la plupart officiers militaires) arriva dernièrement à St. Louis, de Montréal, se rendant aux Montagnes de Roches. La gazette de St. Louis dit que le principal objet de cette excursion est de faire la chasse au buffle et de visiter les pays de l'Ouest. Nous pensons que la chose est comme on nous le dit, quoique nous ayons entendu quelqu'un soupçonner, bien à tort sans doute, qu'on devait confondre ces chasseurs avec un parti d'émigrants anglais envoyé à l'Orégon; soupçon fortifié, dit-on, par des équipages extraordinaires préparés pour l'expédition, consistant en trois wagons chargés d'armes et de munitions, de provisions, de colifichets pour les sauvages &c. sans compter des pionniers, des guides, des conducteurs de voiture &c. en abondance.

L'extrait suivant d'un discours tenu à une société de Tempérance à Londres, est d'autant plus digne d'attention que l'orateur y fait parler des faits:

G. S. Kenrick, Ecr. dit qu'il est un maître de forge, employant environ 1500 hommes; qu'en conséquence une population de 3,500 personnes dépend de lui pour la subsistance. Son attention fut appelée fortement au sujet de l'abstinence totale, parce qu'il pensait que ce serait une chose très importante pour cette classe pour laquelle il éprouvait un vif intérêt et dont il était entouré. La paroisse où il résidait consistait en 17,000 âmes: en conséquence de l'usage des liqueurs enivrantes, 10 constables et 5 hommes de police durent être employés pour tenir en respect les gens qui s'enivraient. Le greffier d'un magistrat et ses trois fils étaient pareillement entretenus aux dépens de la population entière, uniquement pour écrire des ordres de sommation et ensuite des mandats d'arrêt et pour recevoir les amendes des ivrognes sans cesse amenés devant eux. Le peuple de cette paroisse n'était porté au vol et presque toute l'occupation du magistrat, des hommes de police et des greffiers se réduisait à tenir les buveurs dans l'ordre; s'il n'y avait pas là de buveurs, il ne serait pas nécessaire d'y tenir un seul homme de police. Un grand nombre de maris avaient quitté leurs femmes et la paroisse par suite d'intempérance et beaucoup de personnes ont été envoyées à des aziles d'insensés pour cette cause seule. Dans sa paroisse, les salaires des classes laborieuses ont été très élevés pendant les quatre dernières années; les hommes de journée gagnaient par semaine depuis 18 jusqu'à 70 shellings et tout ce qu'ils gagnaient, à part de ce qui était tout à fait nécessaire pour soutenir leurs familles, était dépensé dans les maisons publiques. Il a calculé pour l'avantage de ces employés ce qu'ils avaient dépensé pendant les douze derniers mois en liqueurs enivrantes: ce n'est pas moins de £12,000 dans une population de 17,000 âmes. Quoique les hommes gagnent, terme moyen, par semaine 25s. ils n'en étaient pas plus riches pour cela et, pendant 20 ans, 70 maisons seulement ont été bâties par ces ouvriers. Il est venu à la fin à bout de les faire entrer la plupart dans des sociétés de Tempérance. Il leur fait voir qu'en abandonnant l'usage des liqueurs enivrantes, ils pourraient faire des économies telles qu'ils seraient bientôt en état de se bâtir des maisons puis d'autres encore et qu'en moins de neuf ans ils s'enrichiraient suffisamment pour vivre sans travailler.— Dans sa paroisse, il y avait 5565 personnes qui fréquentaient les églises et 5311 qui n'y paraîtraient jamais: il s'est fait conter l'histoire de beaucoup de ces derniers, et il s'est convaincu qu'inva-

riablement c'étaient des buveurs.— 1200 de ses employés sont entrés dans des sociétés de Tempérance. Une lettre qu'il vient de recevoir l'informe que 90 nouveaux membres viennent de donner leurs noms: de manière que la société prospère et prospérera jusqu'à ce qu'il trouve plus une seule taverne dans son voisinage.

Ce qui suit est une liste corrigée des membres de la corporation de cette ville:

MAIRE. Hon. P. McGill.
ECHEVINS. Mrs. Quesnel, Ferrie, Rodier, McKenzie, de Bleury, Tobin.

CONSEILLERS. Mrs. Berthelet, Bruneau, Donagan, Guy, Dunscomb, Phillips, Campbell, Bagg, Hume, Molson, Redpath, Mathewson.

COMITE'S NOMME'S.

Comité des finances. Echevin Ferrie, échevin McKenzie, conseiller Donagan, conseiller Redpath, conseiller Dunscomb.

Chemins et améliorations. Echevin Quesnel, conseiller Berthelet, conseiller Phillips, conseiller Redpath, conseiller Mathewson.

Marchés. Echevin Rodier, conseiller Berthelet, conseiller Campbell, conseiller Bagg, conseiller Hume.

Police et santé. Echevin Ferrie, échevin de Bleury, conseiller Bruneau, conseiller Guy, conseiller Molson.

Eclairage. Echevin Tobin, conseiller Bruneau, conseiller Campbell, conseiller Hume, conseiller Mathewson.

Département du feu. Echevin Rodier, conseiller Donagan, conseiller Dunscomb, conseiller Bagg, conseiller Hume.

NOMINATIONS FAITES PAR LA CORPORATION.

Mr. J. P. Sexton, Clerc de la cité; Mr. Ostell, Inspecteur des chemins; Mr. Pierre Auger, Trésorier; Mr. James Starke, Imprimeur de la corporation; Mrs. James Ferrier, William Lunn, D. P. Ross, Charles Lamontagne, H. Paré et Joseph Vallée, Père, Assesseurs de la cité.

Le Clerc de la cité a reçu ordre d'écrire à Mrs David Handyside et Charles Tait, qui avaient refusé de faire partie de la corporation, qu'ils ont encouru pour ce refus la pénalité de cinquante louis chacun.

[DE LA GAZETTE DE QUEBEC.]
—O—
DEPENSES PUBLIQUES DU BAS-CANADA DEPUIS 1837.

[SUITE ET FIN.]
Estimation des dépenses du gouvernement civil du Bas Canada, pour l'année finissant le 10 octobre 1840.

(Allouées par Ordonnance du 13 mai 1840.)
Paie et autres frais de la Police pour les Villes de Québec et de Montréal.

Salaires du surintendant de police à Québec,	£450 0 0
Paie et autres frais de la police à ses ordres,	5500 0 0
Salaires du surintendant de police à Montréal,	450 0 0
Paie et autres frais de la police à ses ordres,	6500 0 0
	£12900 0 0

Salaires des magistrats stipendiaires; paie et autres frais de la police rurale dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Salaires des magistrats stipendiaires inspecteur dans le district de Montréal, du 11 novembre 1838 au 30 sept. 1839, à £450 sterling,	450 0 0
Allocation pour frais de voyage pendant la même période,	300 0 0
Salaires du magistrat stipendaire à Ste. Marie de Monnoir du 1er juillet au 30 sept. 1839, à £270 sterling par an,	270 0 0
— du do St. Deuis du 26 décembre 1839 au do. à 10s. sterling, par jour,	185 0 0
— du do à Napierville, du 6 janvier, au do. à £270 sterling,	270 0 0
— du do. à Ste. Scholastique, du 15 mai au do. à £270 sterling, par an,	270 0 0
— du do. à Chatoauguay, du 1er avril, au do. à do.	270 0 0
— du do. à St. Jean, du 15 avril au do. à 10s. sterling par jour,	183 0 0
— du do. à Belœil du 1er juillet au do. à £270 sterling, par an,	270 0 0
— du do à Laprairie, du 15 juillet au do. à £270 sterling par an,	270 0 0
— du do. à Varennes, du 6 fév. au do. à 90 sterling, par an,	90 0 0
— du do. à St. Eustache, du 15 mai au do. à £90 sterling, par an,	90 0 0

— du do. à St. Césaire, du 6 février au do. à £90 sterling par an,	90 0 0
— du do à Contrecoeur, du do. au do. à do.	90 0 0
— du do. à Lacadie, du 15 mai au do. à do.	90 0 0
— du do. à St. Hyacinthe du 1er janvier au do. à 10s. sterling par jour,	483 0 0
Paie et autres frais de la police rurale dans le district de Montréal,	7900 0 0
Somme due au commissariat pour effets de casernement fournis aux stations de la police rurale dans do.	1512 11 5
Salaires du magistrat stipendaire pour le district de Trois-Rivières, du 17 novembre 1838 au 30 septembre 1839, à £270 sterling, par an,	270 0 0
Paie et autres frais de la police rurale dans le district des Trois-Rivières,	1400 0 0
Allocations ultérieures pour la police rurale dans le district de Montréal et des Trois-Rivières, jusqu'à oct. 1840 (ordonnance du 16 juin.)	5500 0 0
Pour salaires et frais des commissaires de l'indemnité, du 1er oct. 1839 au 30 avril 1840, temps auquel leurs travaux se sont terminés,	19000 0 0
Au compte du montant des indemnités adjugées par les commissaires, pour pertes éprouvées par les loyalistes en conséquence de la rébellion,	3637 6

Animal antédiluvien. On a trouvé, St. Louis sur le Mississipi, les restes d'un individu d'une de ces races éteintes que le naturaliste Godman appelle Tetracaelodon, sur l'existence de la quelle on a eu longtemps des doutes. Il a trente pieds de long et quinze pieds de haut.

Quelques articles préparés pour ce numéro sont remis faute de place.

DECES.
A New-York, le 25 Août dernier, Mr. WILLIAM BROWN, Imprimeur, natif du Canada, âgé de 34 ans. Il laisse une épouse et deux enfants pour déplorer sa perte.

ANNONCES.

BUREAU DU GOUVERNEMENT, Sept. 5, 1840.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ordonner qu'une Voiture à Patins, Modèle, construite d'après les requisitions de la première Section III. Vicl. cap. 25, soit envoyée aux principales paroisses rurales de la Province, pour l'information et l'instruction des Habitans.

- Cette Voiture est construite sur le modèle de celui qui gagna le second prix proposé l'année passée, pour la Voiture la meilleure et la moins dispendieuse qui pouvait être construite en confédération avec l'Ordonnance.
- C'est une Voiture au usage commun dans les Etats-Unis, dans le Haut-Canada, dans les Townships, et sur la Rivière Ottawa.
- Elle est de la construction la plus simple et économique.
- Les Voitures de cette description ont fréquemment des lisses en bois; elles peuvent donc être construites sans employer la moindre portion de fer.
- La dépense de cette Voiture y compris le timon, (pole), et menoire, (shafts), est estimée à trois piastres.
- La Voiture qui gagna le prix, et de laquelle le Modèle est tiré, fut faite par un Canadien (domestique de fermier). Elle peut être faite en trois jour sur sa propre terre, par tout homme qui sait se servir d'une hache.
- En estimant le prix du travail à 2 chelins 6d. la journée, une pareille Voiture ne coûterait par plus de 7 chelins 6d., non compris timon et menoire.
- Ainsi une Voiture peut être construite conformément à l'Ordonnance pour moins que l'amande imposée par la loi pour sa contravention.
- Ceux qui préféreront des Voitures d'une façon plus coûteuse, pourront toujours les obtenir des ouvriers de profession.
- Si elle est ferrée et garnie en lisses de fer, cette Voiture, au complet, ne devra pas coûter plus de sept ou huit piastres.
- On peut se servir de cette Voiture avec un ou deux chevaux.
- Quand on ne se sert que d'un seul cheval, il faudra employer une menoire, et le cheval devra être attelé devant le patin gauche de manière à suivre la trace.
- Avec deux chevaux et un conducteur, cette Voiture fera l'ouvrage de trois trains ordinaires, de trois hommes et trois chevaux, sur le chemin fait par la traine ordinaire.
- Cette Voiture pourra être ajustée avec une boîte carrée et des bancs, ou avec des bancs droits, ou avec des brancards, pour charger du bois, foin, &c.
- On peut se servir des mêmes traits et baucles (whipple trees) dont on se sert pour la charue.
- L'usage général de cette Voiture épargnera au public le temps, les inconvénients, les souffrances physiques; et les dommages aux chevaux, aux harnais et aux voitures, occasionnés par les cahots.
- Il garantira des bons chemins.

WILLIAM F. COFFIN,
Commissionnaire de la Police.

VENTE PAR ENCAN.
VENTE CONSIDERABLE
DE
MARCHANDISES SECHES
PAR BALLE ET PAR LOTS.
—O—
PAR CATALOGUE,
AUJOURD'HUI, MARDI MATIN, 22 du
courant. SERONT VENDUS, aux Magasins des Soussignés, environ 35 LOTS DE MARCHANDISES d'AUTOMNE et d'HIVER, formant un des meilleurs ASSORTIMENTS offerts en vente au public cette saison. Les Catalogues seront prêts et les MARCHANDISES mises sous les yeux la veille de la vente.
TERMES TRES LIBERAUX.
La Vente commencera à NEUF heures et demie précises.
SCOTT, TYRE & Cie.
22 Sept. 1840.

PAR JAMES YOUNG.
VENTES DE MARCHANDISES SECHES, &c.
&c. &c.—A UNE heure pour DEUX, le SAMEDI de chaque semaine pendant l'Automne et l'Hiver. Le soussigné fera une Vente Générale de MARCHANDISES SECHES, &c. &c à ses Chambres d'Enca, Rue St. Paul.—Pour les ventes aux autres jours, chez lui ou ailleurs, voyez les Avertissemens et les Imprimés.
JAMES YOUNG.
22 sept. 42.

Vente de Marchandises Sèches pour la Saison.
AUX Magasins de STRANG, ADAM, CUNNINGHAM ET CIE, Rue Notre-Dame—Lundi prochain, 28 septembre, sera vendu un grand Assortiment de Marchandises pour la saison, consistant en:—
Draps de Pilote, Flushing, Karisé, Flanelles, Couvertes, Draps, Casimires, Shawls croisés, carrottés et unis, Bourgans unis et imprimés, Coustis, Cotons blancs et gris, Guillaumes et Cotons barrés, Molle-Molle, Baptiste et Mousselines, avec une grande variété de Marchandises de goût et autres articles.
—AUSSI—
200lb. Coton à Chandelle.
TERME LIBERAUX.
Vente à DIX heures.
JAMES YOUNG.
22 sept. 42.

NORTH AMERICAN HOTEL.

Le Soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a ouvert un HOTEL, rue St-François-Xavier, près du BUREAU DE POSTE, dans la maison ci-devant occupée par J. WHEELER et dernièrement par Mme. MATHEWS à l'enseigne du NORTH AMERICAN HOTEL.
Cet établissement très central est pourvu de chambres très propres pour recevoir les voyageurs, et possède de plus une cour et des écuries pour quantité de chevaux. Sa table sera toujours pourvue des meilleurs mets et en cave des meilleurs liqueurs. Il espère, par son assiduité à servir ceux qui voudront bien l'honorer de leur faveur, attirer l'encouragement du public. Ses prix seront modérés.
N. B.—Il prendra aussi quelques pensionnaires et il donnera des repas à demande.
H. GUERIN.
Montréal, 22 sept. 1840. Im-48

JOSEPH L'ESCARBEAU.
—O—
LES MESSIEURS LES NOTAIRES.
Le Soussigné désire connaître les résidences de **JOSEPH L'ESCARBEAU** et de **JOSEPH BELLOUIN**, tous deux du 2e Bataillon de Milice incorporée pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis. S'ils sont décédés, celles de leur plus proches héritiers. Il sera très obligé à celui de Messieurs les Notaires ou de tous autres qui pourront lui en donner quelques informations; il a en mains quelque chose pour eux.
E. L. PACAUD.
Trois-Rivières ce 17 sept. 1840. a-42.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.
Le public est informé que conformément au désir des Parens, les Directeurs de cette maison d'éducation ont adopté les moyens pour que la LANGUE ANGLAISE soit enseignée régulièrement, cette année et à l'avenir, aux élèves des classes latines comme à ceux de la classe française.
L'Assomption, 22 Sept. 1840. 42.

Le soussigné informe les personnes avec lesquelles il est dans l'habitude de faire des affaires et le public en général, que **PIERRE TESSIER** a cessé d'être dans son emploi, et de faire aucune affaire pour lui.
DAVID GUERON.
St. Hyacinthe, }
18 sept. 1840. } b-42.

LA VENTE des effets dépendant de la succession de feu Mr. MICHEL BOUCHARD, en son vivant Mre. Menuisier entrepreneur, de Montréal, consistant en outils très rares et en grandes moulures, livres ou traités d'architecture moderne et autres ouvrages précieux, hardes et autres choses, aura lieu **MARDI** le 29 du courant, à DIX heures du matin, à son ancienne demeure, rue des Glacis, près la place au foin.
J. H. JOBIN. N. P.
Montréal, 21 sept. 1840. 42

VENTE PAR ENCAN.

**PAR J. D. BERNARD, AGENT.
VENTE CONSIDERABLE**

**DE
PELLETIERES MANUFACTUREES
ET DE PEAUX.**

AUX Magasins du Soussigné, VENDREDI prochain, le 25 du courant, SERA VENDU, sans réserve, un Assortiment général de PELLETIERES MANUFACTUREES exprès pour les Marchés du Haut et du Bas-Canada.

Les effets consistent en Casques de Loup Marin lustré des Mers du Sud, de Loure, de Nutria et de Rat Musqué, de Mock Nutria, de Fitch, de Mock Fitch et Mock Martin, et Casquettes de drap garnies en Fourrures, Gantelets, Gants et Mitaines.

Un Assortiment splendide de PELLETIERES et DOUBLURES pour Dames.

Peaux de Mouton de Russie gris, noir et blanc, Peaux, Robes et doublures d'Asrican noir, Peaux de Loup Marin lustrées, de Nutria, d'Ecureuil gris en Sac, Capots et Bottes de Peaux et autres effets en connexion avec les Fourrures et le tout mérite leur attention. Les MARCHANDISES seront vendues par LOTS convenables aux acheteurs.

—AUSSEI—

- 500 Douz. Ouate,
- 300 do Mitaines Buckskin,
- 5 Balles Peaux Chamois et Bazel,
- 2 do Peaux de Buffle passées.

CONDITIONS LIBERALES.

➤ Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

18 Sept. 1840.

**VENTE CONSIDERABLE DE
MARCHANDISES SECHES.**

AUX magasins de WILLIAM McINTOSH, Ecuyer, rue St. Paul, LUNDI le 28 du courant, et le jour suivant, sera vendu par Catalogue, un assortiment considérable de MARCHANDISES convenables pour la présente et prochaine saison, reçues par les derniers arrivages. Consistant en Draps, Tweeds, Draps de Pilot, Flanelles, Etoffes écossaises, Couvertes, Etoffes carénées de 6/4 pour Manteau et Pantalon, Merinos, Indiennes, Tapis, Châles et Mouchoirs imprimés, Mouchoirs Tibet, Mousseline de laine imprimée, Toile à Drap et à essuimains, Toile à Sacs, Gros de Naples unis et façonnés, Rubans et une variété d'autres articles, dont les particularités seront données dans les affiches le jour de la vente.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

11 Sept. 1840.

VENTE ANNUELLE

**PELLETIERES MANUFACTUREES.
PEAUX &c. &c.**

Le soussigné tiendra sa vente annuelle de PELLETIERES MANUFACTUREES, DE PELLETIERES, PEAUX, DOUBLURES &c. &c. à ses magasins, LUNDI, le 5 d'Octobre prochain, que sera vendu un assortiment considérable d'articles de cette espèce, manufacturés exprès pour cette vente par une maison de Montréal qui a acquis une longue expérience dans cette branche, et tous d'un travail et d'un goût approuvés. Ils consistent en casques, gants, mitaines, pelletteries pour les Dames de toutes descriptions et qualités, avec une variété de doublures et autres fournitures pour cette branche d'industrie, le tout très digne de l'attention des Marchands du Haut et du Bas-Canada et des hommes du métier. Ces fourrures seront trouvées supérieures à tout ce qui s'est vendu en ce genre en Canada jusqu'à ce jour, ayant été choisies sur les marchés Russes, Allemands et à Londres par une personne intéressée et exprès pour livrer à ce trafic.

De nouveaux détails seront donnés, dans de nouveaux avis.

— PAREILLEMENT. —

- 1000 Peaux de Buffles du Nord-Ouest.
- 500 " " apprêtées.
- 3000 verges de vraie étoffe Canadienne.
- 200 douz : de ceintures rouges.

CONDITIONS LIBERALES.

➤ Vente à UNE heure précise.

J. D. BERNARD, AGENT.

Montréal, 20 août 1840.

PUBLIE TOUT RECENTMENT

Et avendra au Bureau du *Mirror* de Toronto.

LE CATECHISME

AUTRES REVEREND DR. JAMES BUTLER;

Revu, augmenté, approuvé et recommandé

PAS LES

Quatre Archevêques Catholique Romains

D'IRLANDE,

COMME

CATECHISME GENERAL

DU ROYAUME.

LES Messieurs du Clergé et autres désirant se procurer un nombre quelconque de ce CATECHISME, peuvent le faire à des termes avantageux pour eux, en ne tardant pas à faire application, vù qu'on ne doit en imprimer qu'un nombre limité.

Toronto, 10 juillet. 1840.

A VENDRE

PAR AUTORITE DE JUSTICE,

A la porte de l'Eglise de la Paroisse de la Longuepointe, DIMANCHE, le 27 SEPTEMBRE courant, à l'issue du Service Divin du matin.

Une TRAVAILLÉE située en la dite Paroisse, dépendant de la Succession de feu MAXIME TRUDEAU, d'un peu moins de 2 arpens sur 60 arpens avec une prairie, dans les environs. Les conditions, qui seront faciles, seront énoncées lors de la vente; et jusqu'à lors on pourra les connaître en tout tems en l'Etude de M^r BENOÏT, Notaire à Montréal.

10 Septembre, 1840.

VENTE A L'ENCAN.

**PAR CUVILLIER & FILS.
VENTE ETENDUE**

**DE
PEAUX D'EUROPE ET DE PELLETIERES
MANUFACTUREES.**

LES Soussignés tiendront leur VENTE ANNUELLE de PELLETIERES MANUFACTUREES, et de Peaux d'Europe préparées à leurs MAGASINS, JEUDI, 1er OCTOBRE prochain.

L'Assortiment de PEAUX D'EUROPE PREPAREE consiste en:—

Peaux d'agneaux de Russie, Grises, Noires et Blanches et Doublures,
Peaux Asrican Noires, Robes et Doublures,
Peau de Coney Noires lustrées, Brunas et Bleues,

Peaux de Chats Bleus et Noires,
Beaumartins, Peaux de Fitch et Doublures, Neutrias lustrés, Dos d'Ecureuil, en grande variété,

Peaux de Lapins Blanches et Noires,
Habits fourrés,
Peaux de Lynx,

Peaux d'Oies blanches et tintes diversement,
Grandes Peaux de Cignes de Hollande &c. &c.
LES PELLETIERES MANUFACTUREES comprennent un assortiment très étendu d'articles faits à Montréal, à Québec et à Londres, des patrons les plus nouveaux.

Ils consistent principalement en:

de Venx Marins,
CASQUES de Mock Fish,
de Ras musqués,
Manchons de Peaux de Lapins Blanches, Tachetées, Rayées et autres.

Une grande quantité de Boas, de Gants fourrés et de Gantelets et une grande variété d'autres articles manufacturés dans la même ligne.

➤ Vente à UNE heure.

CUVILLIER & FILS.

1er Sept.

AVIS.

LE Soussigné d'écemment autorisé à régler les affaires de M^r. HENRI TALON dit LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Heuri Talon dit Lesperance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Ecuyer, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

BENJ. TALON dit LESPERANCE.

Montréal, 25 août, 1840.

JOHN GRIFFITH.



BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douanne en GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en jones et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchissoirs, mastics pour tableaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

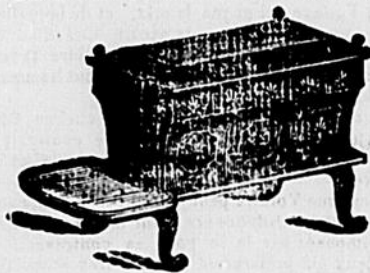
Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

➤ Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Gall.

3 Avril, 1840.

MAGASIN DE POELES.

POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA.



WH. MANNING et Cie, fabricants et marchands de POELES de toute espèce: POELE de CUISINE, de SALON, de CHAMBRE, de BUREAU, de box stoves. Pareillement de fournitures de CUIVRE et de FER BLANC. TUYAUX &c. &c. Se vendent au N^o. 211, Rue St. Paul, vis-à-vis Mrs. W. Lyman et Cie.

W. H. MANNING et Cie.

18 Aout, 1840.

LE DOCTEUR MOLL,

RECEMMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les degrés de Docteur en Médecine, et depuis licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son office à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis M^r. H. LEPAGE, Marchand Epicier.

5 juin, 1840.

HOTEL DE TEMPERANCE.

UNE FAMILLE CANADIENNE, désirant ouvrir un HOTEL DE TEMPERANCE, désire trouver un logement central dans la ville, qui n'ait pas moins de DOUZE appartemens, quand même le bas serait occupé par un magasin.

S'adresser à ce Bureau.

21 Aout.

j. 33.

PREMIERE ENTREE A MONTREAL

**L'AMPHITHEATRE
DE
BOWERY, NEW-YORK.
JUNE, TITUS, ANGEVINE & CIE.**



LA COMPAGNIE CONSISTANT

EN
CENT HOMMES ET CHEVAUX,

SOUS LA CONDUITE DE
H. ROCKWELL.

—O—
PREMIERE REPRESENTATION

CE SOIR,

Mardi 22 Septembre.

—O—

LES Citoyens de Montréal sont respectueusement informés que la Compagnie Equestre ci-dessus, ayant été reçue dans la province supérieure avec les témoignages les plus distingués de l'approbation publique, de la part des classes les plus respectables et les plus honorables de la société, elle aura l'honneur de paraître devant eux pour la PREMIERE FOIS, LUNDI SOIR, 21 SEPTEMBRE et de rester SIX JOURS à Montréal.

Le pavillon spacieux et commode de la compagnie sera élevé au TATTESALLS, Grande Rue St. Jacques, où toute attention possible sera donnée pour le confort et la commodité de l'assistance.

Les éloges flatteurs qu'ont mérités à la compagnie ses représentations, les classes respectables qui les ont honorés de leur présence et la conduite honorable des acteurs partout où ils se sont montrés, enhardit le Directeur à solliciter avec confiance le support et le patronage d'un public intelligent.

Entre autres Acteurs célèbres attachés à cette compagnie, on compte les suivants:

OTTO MOTTY—"l'intrépide"—appelé ainsi à cause du caractère héroïque et hardi de ses représentations. Ce Monsieur, d'Allemagne de naissance, a rendu son nom célèbre dans toute l'Europe pour ses hauts faits d'équitation, sa force herculéenne et son adresse surprenante. Il tient la première place dans l'histoire de l'arc moderne et il a joué en présence des principales têtes couronnées de l'Europe. Sa terrible représentation avec des boulets de canons lui acquit le titre "d'intrépide," de la part de l'Empereur de Russie, en présence duquel il déploya son étonnante habileté à St. Petersbourg. Le tour de force auquel il est fait allusion ici, est celui de lancer un boulet de canon, pesant 30 livres, dix à douze pieds en l'air, et de le recevoir et de le balancer, lorsqu'il retombe, sur le derrière de son cou, le faisant rouler jusqu'au bout de ses doigts et de là passer autour de ses épaules jusqu'au bout des doigts de l'autre main. Outre cela, dans un autre acte, il porte un homme fait dans différentes positions, quelquefois le jetant au bout de ses bras loin de lui, le balayant sur sa tête &c. le cheval courant en avant au grand galop.

LES FRERES SUISSES.—Wilhelm, Robertus et Guelphus, célèbre pareillement en Europe et en Angleterre comme en ce pays, pour leurs tableaux classiques et leurs tours de force étonnans, montreront le grand pouvoir de leurs muscles en une variété de tableaux élégants, a-rangés par eux d'après des peintures anciennes, avec une grâce et une élégance aux quelles jusqu'à présent on n'a pas essayé d'atteindre. Dans la soirée, les Frères Suisses paraîtront dans une série de tableaux touchants et vraiment classiques, appelés "Adam et Eve" ou le "Premier Fratricide."

Mr. H. ROCKWELL.—Directeur Equestre, paraît dans l'arène dans différents actes gracieux d'équitation et entre autres dans l'élégante représentation allégorique de Mercure et le Gladiateur Spartacus; outre une variété de Métamorphoses amusantes exécutées avec un effet brillant, chaste et classique, bien supérieur à ce que pourrait faire tout autre Equestrien.

Mr. HOWES—L'intrépide cavalier, est célèbre pour la manière parfaite dont il conduit quatre beaux chevaux arabes, qu'il pousse ensemble dans l'arène avec un degré de grâce, d'aise et d'intrépidité, pendant qu'ils courent avec une vitesse effrayante, dont lui seul est capable. Il a été jugé l'égal dans cet acte au grand Ducrow d'Angleterre.

Outre Mrs. McFarland, Pontland, Pelham, Mestayer, Huntingdon, Derr, Masters, Franklin, Runnals, Stevens, Buckley et autres.

Les particularités de chaque représentation seront données dans les petits imprimés du jour.

Les portes devront s'ouvrir à UNE heure et demie et à SEPT heures P. M.—La représentation commencera à DEUX heures et à SEPT heures et demie précises. Accès dans les LOGES 2s. 6d., PARTERRE 1s. 3d. Enfants au dessous de dix ans dans les Loges moitié prix. Pas de moitié prix dans le Parterre.

Montréal, 1er Sept. 1840.

**DOCTEUR MEILLEUR.
FAUBOURG ST. LAURENT,
Grande Rue, No. 98.**

AVANTAGEUX!!!

A St. HYACINTHE, seront vendues LUNDI le 28 de ce mois, à la porte de l'église, les propriétés de la succession de feu BENJAMIN STARNES, situées dans la partie la plus commerçante du village et entourées de superbes jardins.—La principale maison à toujours été occupée par des Marchands. Les caves, les écuries et les autres bâtiments pour tous les besoins sont en bon ordre, nombreux et spacieux. La plus grande partie du prix d'adjudication et probablement tout le prix de la principale maison restera entre les mains de l'acquéreur, payable par £25 par année.

L. S. SCOTTE.

Tuteur.

St. Hyacinthe 7 septembre 1840.

38

A VENDRE OU A LOUER.

AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins; autrefois appartenant à HIPOLITE VINET.

Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DESCHAMPS sur les lieux. Il donnera possession immédiatement.

15 mai, 1840.

j-5.

AVIS PUBLIC.

**R. COURCELLES CHEVALIER,
MARCHAND TAILLEUR.**

Rue St. Paul, N^o. 71.

REMERCIEMENTS infiniment le public et ses amis en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son établissement comme MARCHAND TAILLEUR et à l'honneur de lui informer qu'il occupe toujours une partie de la maison de Mme. OSTEROUT, sur la rue St. Paul, portant le No. 71, et qu'il est maintenant en possession de draps superflins, et autres: casimirs dans le dernier goût, des superbes satins français; finalement, il est assorti de manière à rencontrer les goûts et satisfaction de tous ceux qui voudront bien l'encourager ayant à son service un nombre suffisant d'ouvrier pour exécuter avec ponctualité tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.

Montréal, 26 juin, 1840.

RM-17.

DEMANDEZ, INFORMEZ-VOUS.

**INFORMEZ-VOUS A CEUX
QUI CONNAISSENT.**

—O—

Ceux seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement et des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORROIDES, de RUMATISMES, d'ENGELURES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils fussent, par l'usage du Liniment de Hays. Trouvez quelqu'un qui en ait fait usage et qui ne l'ait pas au dessus de tout ce qu'il a pu employer de semblable, et vous trouverez ce qu'on ne peut trouver.

Pour le soulagement de l'humanité souffrante, vous supplie de demander—de demander à ce qui connaît—demandez à Matthew J. Hays, Esq. Athènes, N. Y. demandez au Gen: Del Green, ci-devant de Washington: chacun de ces Messieurs connaît des maladies que tous les autres remèdes, tous les autres médecins n'ont pu guérir, malgré des efforts inutiles pendant un grand nombre d'années, et qui ont été par l'usage de vrai Liniment de Hays. Des milliers d'autres personnes connaissent des guérisons semblables. Nous en appelons à leur amour de la justice—à leur amour pour leurs semblables.

Ce n'est qu'un devoir que vous avez à remplir envers les autres hommes qui souffrent, que de faire connaître ce grand remède. Par ce en donc à tous vos amis. Vous éviterez par là bien des souffrances là où les journaux ne sont pas lus, ou bien où les lecteurs sont incrédules, parce qu'ils voient trop d'objets de nulle valeur annoncés pour la même fin. Nous disons aux acheteurs: si tous ceux qui s'en sont servis ne disent pas qu'il est au-dessus de tout éloge, alors ne le prenez pas. Le propriétaire ne permettra pas que ce remède soit payé à moins qu'il ne guérisse, lorsque toutes les directions auront été bien suivies. Se trouvera-t-il maintenant une personne souffrante qui refusera de l'essayer? S'il s'en trouvait, on devrait en avoir pitié plus par son obstination que pour ses souffrances.

Mr. Hays n'aurait jamais consenti à offrir cet article, s'il n'avait été poussé par un sentiment de devoir moral et religieux à faire tout en son pouvoir en faveur des victimes du malheur et de la misère. Pour cet objet il sacrifierait plutôt une fortune que de se procurer une piastre pour quelque remède sans effet que ce fût.

FAITES ATTENTION.—On a contrefait cet article et on réussit à le vendre par plusieurs artifices. Ne vous en laissez pas imposer. Une seule chose vous mettra sur vos gardes—c'est le nom de COMSTOCK & CIE; ce nom doit toujours être sur l'enveloppe. S'il n'y est pas, vous êtes trompés. N'oubliez pas cela. Prenez cet avis avec vous et jugez; autrement n'achetez pas. Il est impossible que tout autre remède soit bon ou naturel.

SOLOMON HAYS.

Vendu par COMSTOCK & CIE, 2 Fletcher Street, New-York.

Le liniment de Hays se vend chez presque tous les Marchands dans les Canadas, et en gros et en détail par tous les Droguistes de Montréal et de Québec.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près de vieux Marché.